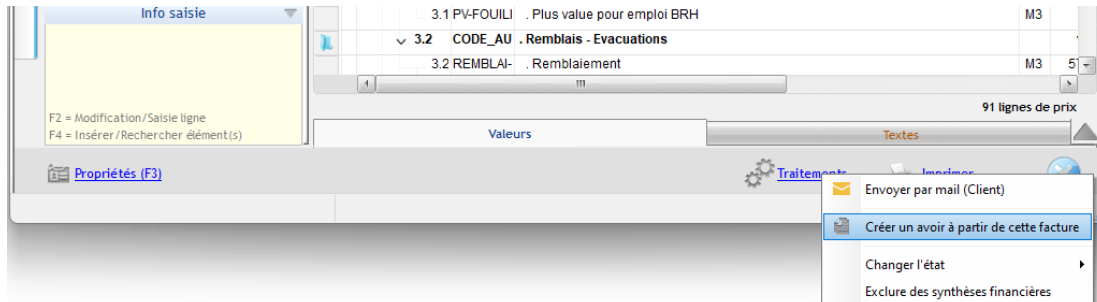


Disponible : à partir de la version 2023.52.b.

Rappel de la marche à suivre

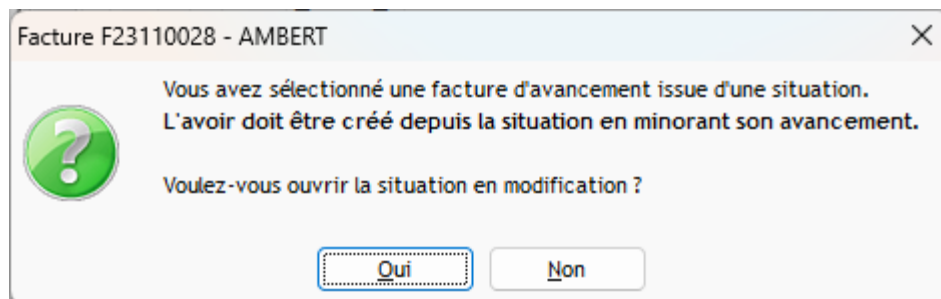
Pour rappel, la création **d'un avoir sur une facture de situation se fait depuis la situation et non la facture (cf. FAQ **)**.

En effet lorsque vous facturez via des situations de travaux, l'avoir généré sur une facture doit également être lié à la situation en question afin de conserver l'intégrité du fil de facturation.



Blocage lors de la création de l'avoir

Depuis la version 2023.52.b, lorsque vous créez un avoir directement à partir d'une facture de situation, un message d'alerte apparaît comme ceci :



Il vous indique que la facture en question est générée depuis une situation de travaux et vous rappelle la procédure à suivre pour créer un avoir dans ce cas.

Vous avez deux possibilités :

- **Cliquer sur « oui » :** Optim vous rebascule sur la situation concernée en mode modification pour la création de l'avoir.
- **Cliquer sur « non » :** la fenêtre se ferme sans possibilité de faire un avoir direct depuis la facture de situation. **Il faudra passer par la situation pour générer l'avoir.**